



DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LES DÉPÔTS D'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP)

Un grand nombre d'Établissements Recevant du Public (ERP) de la Ville de Sanary-sur-Mer s'est engagé dans la démarche des Ad'AP depuis 2015, afin de participer à la démarche d'amélioration entreprise par la Commune dans le but de la rendre accueillante pour tous les administrés.

Le résultat a été très encourageant, toutefois nous tenions à vous informer qu'**à partir du 31 mars 2019, nous ne pourrions plus accepter de dossier Ad'AP.**

Pour rappel à ceux qui ne l'auraient pas encore fait, il est très important de rentrer dans cette démarche afin d'éviter toutes sanctions administratives et pénales.

Si votre établissement n'est pas encore aux normes ou n'a pas bénéficié d'une dérogation, nous vous invitons à entrer très rapidement en contact auprès des services de la commune.

Pour tout renseignement, contactez le Service Accessibilité au 04 94 32 97 00

Service communication - Ville de Sanary-sur-Mer

Alexandra Gardon - Responsable 04 94 32 97 11

Germain Raymond-Bais / Olivier Jamet / Andie Noel / Alizé Crosnier / Meggan Tomas 04 94 32 97 37
communication@sanarysurmer.com - <http://www.sanarysurmer.com>